



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 décembre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 décembre 2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 décembre 2007

**Maison d'habitation au 104 rue de Strasbourg - Démolition pour
mise en sécurité du site**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU -
M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M.
Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine BIMES - Mme Nicole
GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Alain GARCIA - M.
Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis
EPPLIN - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie
LAROCHE -

Secrétaire de séance : Guillaume JUIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN
- Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Danièle GANDILLON
- Françoise HALAT donne pouvoir à Joël RENOUX
- Christabelle CHOLLET donne pouvoir à Marc THEBAULT

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM - Mme Michelle LE FRIANT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2007

DELIBERATION D20070545

PATRIMOINE BATI ET MOYENS

**Maison d'habitation au 104 rue de Strasbourg - Démolition pour
mise en sécurité du site**

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Dans le cadre des travaux de rénovation du réseau de distribution de gaz de ville rue de Strasbourg, des fissures sont apparues sur le pignon d'une maison d'habitation inoccupée sise au n°104 et appartenant à la Ville de Niort. Après diagnostic, il apparaît que le mur de façade menace ruine et met en péril l'ensemble du bâtiment.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de procéder à la démolition de cette maison.

Cette opération nécessite le dépôt d'un Permis de Démolir.

Les dépenses afférentes à ces travaux seront imputées sur le budget principal, au chapitre 21 – sous fonction 711 - compte 2128.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer la demande de permis de démolir nécessaire à la réalisation de ce projet.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Gilles FRAPPIER